

ORTHOGRAPHE

Excellence pour les élèves, indulgence pour le ministre ?

Depuis plusieurs mois, le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray, multiplie les déclarations sur le retour de l'exigence à l'école. Orthographe, grammaire, syntaxe, rédaction : les élèves sont désormais prévenus : les copies insuffisamment maîtrisées ne devraient plus pouvoir prétendre à la moyenne au baccalauréat. L'objectif affiché est donc clair : remettre la maîtrise du français au cœur des apprentissages.

Sur le principe, le SYNEP CFE-CGC ne peut que souscrire à cette ambition car la maîtrise de la langue est fondamentale et l'école doit transmettre des savoirs solides. Mais encore faut-il que ceux qui la prônent soient capables d'en incarner au moins une partie...

Invité récemment dans l'émission *C à vous*, le ministre Geffray a été soumis à un exercice simple : quelques mots d'orthographe et une question de conjugaison. Résultat ? Hésitations, erreurs, corrections et justifications maladroites sur des mots pourtant bien connus comme « accueil » ou « dilemme ».

Qu'on se rassure : personne n'est infailible et les enseignants le savent mieux que quiconque. Nous faisons tous des erreurs. Le problème n'est donc pas la faute elle-même : le problème est ailleurs.

Depuis son arrivée rue de Grenelle, le ministre ne cesse d'évoquer l'excellence, le mérite, l'effort, le niveau qui baisse et la nécessité de relever les exigences. Il veut renforcer le poids de l'orthographe dans les examens, créer des concours d'excellence dès le collège, durcir les critères d'obtention du baccalauréat et rappeler aux enseignants leur devoir d'exigence.

Or cette séquence télévisée met en lumière un paradoxe gênant : il est toujours plus facile d'exiger des autres ce que l'on peine parfois à démontrer soi-même. Surtout, elle révèle une tendance de plus en plus présente dans les politiques éducatives : annoncer des mesures symboliques plutôt que s'attaquer aux causes profondes.

Car enfin, si le niveau en orthographe baisse, les enseignants n'en sont pas responsables. Depuis des années, ils alertent sur la réduction du temps consacré à certains apprentissages fondamentaux, sur des programmes parfois incohérents, sur des effectifs chargés et sur la difficulté croissante à faire travailler durablement les élèves.

L'excellence ne se décrète pas lors d'une conférence de presse : elle se construit patiemment grâce à des enseignants formés, reconnus et soutenus. Elle suppose aussi une certaine humilité car avant de distribuer les bons et les mauvais points, chacun devrait accepter d'être lui-même évalué selon les critères qu'il souhaite imposer aux autres.

Au SYNEP CFE-CGC, nous continuerons à défendre l'exigence mais une exigence cohérente, qui commence par donner aux enseignants les moyens de faire réussir leurs élèves, plutôt que par multiplier les effets d'annonce !

Nadia DALY

« L'Abandon » : Quand le sentiment de solitude des enseignants n'est plus une fiction !

Je suis syndicaliste et je suis aussi enseignante.

Comme beaucoup de collègues, j'ai regardé avec émotion le film *L'Abandon*. Au-delà de l'œuvre cinématographique, ce qui m'a frappée, c'est le malaise qu'elle met en lumière : celui d'enseignants qui, lorsqu'une situation devient difficile, ont parfois le sentiment d'être seuls.

Bien sûr, chaque situation est différente, bien sûr, les institutions existent, les procédures aussi. Mais combien d'entre nous ont déjà eu l'impression de devoir gérer seuls un conflit avec une famille, une accusation injuste, une menace sur les réseaux sociaux ou une remise en cause de leur travail ?

Le drame vécu par Samuel Paty a brutalement révélé ce que beaucoup refusaient de voir : un enseignant peut se retrouver au cœur d'une tempête médiatique ou sociale sans bénéficier immédiatement de la protection et du soutien dont il a besoin.

Depuis, les discours officiels se veulent rassurants. On parle (un peu plus) de protection fonctionnelle, d'accompagnement, de cellules d'écoute. Sur le papier, les dispositifs existent... Mais sur le terrain ?

Combien de collègues ignorent encore leurs droits ? Combien se retrouvent à constituer eux-mêmes leur dossier de protection fonctionnelle, à rechercher seuls un avocat, à multiplier les démarches administratives alors qu'ils sont déjà fragilisés par la situation qu'ils traversent ?

La protection fonctionnelle ne devrait pas être un parcours du combattant. Au contraire, elle devrait être automatique, rapide et concrète lorsqu'un enseignant est attaqué dans l'exercice de ses fonctions. Trop souvent, l'institution semble davantage préoccupée par la gestion administrative d'une crise que par la protection immédiate de la personne qui la subit.

Le sentiment d'abandon naît rarement d'une absence totale d'aide. Il naît plutôt d'une aide tardive, complexe ou insuffisante. Il naît lorsque l'on doit sans cesse expliquer, justifier, relancer et réclamer alors que l'on devrait être soutenu.

Dans nos établissements, les enseignants assument des responsabilités toujours plus nombreuses : transmission des savoirs, gestion de situations sociales complexes, inclusion, prévention du harcèlement, éducation à la citoyenneté, aux médias et désormais à l'intelligence artificielle.

Pourtant, lorsque survient une crise, beaucoup d'entre eux découvrent que la solidarité institutionnelle a parfois ses limites.

Le SYNEP CFE-CGC considère qu'il est urgent de tirer toutes les leçons des drames passés. Les hommages ne suffisent pas et les déclarations d'intention non plus.

Les enseignants doivent pouvoir exercer leur métier en sachant qu'en cas de difficulté grave, ils ne seront ni seuls, ni livrés à eux-mêmes, ni abandonnés à des procédures administratives interminables. Protéger les enseignants, ce n'est pas seulement les applaudir lorsqu'un drame survient, c'est leur garantir, chaque jour, un soutien réel, humain et efficace.

Car derrière chaque professeur il y a une personne, et aucune institution digne de ce nom ne devrait laisser l'un de ses agents affronter seul la tempête.

Le SYNEP CFE-CGC rappelle que tout enseignant mis en cause dans l'exercice de ses fonctions peut bénéficier de la protection fonctionnelle. En cas de difficulté, n'attendez pas :

Contactez-nous rapidement afin d'être accompagné dans vos démarches.

Sylvie TUROWSKI

2/2